

COMPTE RENDU :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Vendredi 15 décembre 2006 à Reilhac

Présents : Mmes Yvette ALIZER, Paulette FINIEL, Christiane LONJON, Nicole LONJON, Rachelle MERLE, Aline MICHEL, Sylvie MICHEL, Mathilde PIGEON, Marie-Thérèse ROUBAUD et Pascale TORRENT ; Mrs Roger AMBARD, Guy BRUSTEL, Alain CASTELLAN, Robert CHAUSSE, Alain CUSSAC, Jean-Michel DURAND, Daniel ESTIEU, Denis FOURY, Michel JOSEPH, Jean-Pierre KREMBSER, Jean MATHIVET, Franck NOEL-BARON, Alain PLOT, Gilles RUAT, Marc TAILLANDIER, Marc VAN DER WINDT, Guy VISSAC et Joseph VISSAC.

Représentés : Mrs Pierre BERNARDON par Gilles BARRY, Jean-Paul PASCAL par Alain CHAZAL, Alain ROUSSET par Jean-François BERTRAND et Jean SERVANT par Bernard VISSAC.

Absent : Mr René VERET.

Assistés également : Melles Valérie CHANAL et Caroline SCHELL ; Mrs Eric AUBERT et Pierre-Olivier MALARTRE.



Le Conseil de Communauté du Langeadois s'est réuni le vendredi 15 décembre 2006 à la Salle Polyvalente de Reilhac pour étudier l'ordre du jour suivant :

- 1- Validation du précédent compte rendu

Finances et programmation :

- 2- Décision modificative n° 1 du Budget Général
- 3- Décision modificative n° 1 au budget annexe de la Ferme du Pradel
- 4- Décision modificative n° 1 au budget annexe de R.B.M.
- 5- Présentation et débat sur la mise à jour n° 4 du Plan Pluriannuel d'Investissement
- 6- Projet de règlement du CG2D 2007/2009
- 7- Validation du rapport définitif d'évaluation des transferts de charges

Environnement et cadre de vie :

- 8- Informations sur le projet d'aire d'accueil des gens du voyage

Affaires scolaires, sociales, loisirs, sport et culture :

- 9- Adoption de la convention annuelle avec l'école de musique et de danse de Pays MELODICA
- 10- Modification des tarifs et des modalités de calcul du C.L.S.H. jeunes
- 11- Mise en place de la prestation de service unique pour la halte garderie et conventionnement avec la C.A.F. Haute-Loire
- 12- Convention avec la Commune de Langeac pour la mise à disposition des locaux de l'immeuble Saint-François
- 13- Convention 2005/2006 pour transfert de charges entre la Commune de Langeac et la Communauté de Communes pour les locaux du R.A.M. intercommunal
- 14- Transfert immobilier entre la Commune de Langeac et la Communauté de Communes de l'ancienne école du Val Fleuri

- 15- Convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Langeac pour la mise à disposition des locaux du Val Fleuri dans le cadre du C.L.S.H. 3/12 ans

Développement économique :

- 16- Convention de reversement de taxe professionnelle au SECCOM pour la pépinière d'entreprises rue Berthelot à Langeac

Personnel :

- 17- Modification de la durée hebdomadaire du travail des postes d'éducateur territorial de jeunes enfants et d'auxiliaire territorial de puériculture
18- Convention avec la Commune de Langeac pour la mise à disposition temporaire d'un agent pour l'encadrement d'un séjour du C.L.S.H. jeunes

Administration :

- 19- Convention de coopération locale avec l'ANPE
20- Questions diverses



Le Président de la Communauté ouvre la séance du Conseil en rappelant quelques dates de réunions :

- Création du Conseil de Développement du Pays Lafayette le 20/12/2006
- Réunion de l'A.R.D.T.A. (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne) le 20/12/2006 au Puy en Velay
- Réunion Sentier pieds nus le 19/12/2006.

Il fait également lecture des P.V. des réunions de Bureau des 10 novembre et 1^{er} décembre 2006.

1- VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil communautaire est validé à l'unanimité des présents.

2- DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL

La D.M. n° 1 est présentée par Robert CHAUSSE – Président de la Commission des Finances et de la Programmation.

En section de fonctionnement l'équilibre dépenses / recettes s'établit à + 12 371,86 €

Le Président de la Commission souligne que la Communauté clôture son exercice budgétaire 2006 avec un recours à l'emprunt de 100 000 € au lieu de 180 K€ prévus.

La D.M. est soumise au vote et est acceptée par 31 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention (M^r Daniel ESTIEU).

3- DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DE LA FERME DU PRADEL

Elle s'équilibre en section de fonctionnement dépenses / recettes s'établit à - 55,04 €
Elle s'équilibre en section d'investissement dépenses / recettes s'établit à - 518,24 €

Elle est adoptée par 31 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention (M^r Daniel ESTIEU).

4- DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DE R.B.M.

Elle s'équilibre en section de fonctionnement dépenses / recettes s'établit à + 2 660,00 €

Elle est adoptée à l'unanimité des présents.

5- PRESENTATION ET DEBAT SUR LA MISE A JOUR N° 4 DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Président de la Communauté informe les membres du Conseil que conformément à la décision des Maires de la Communauté, dans leur séance de travail du 11 décembre 2006, le P.P.I. serait présenté à l'occasion d'une autre réunion du Conseil. D'ici là certaines données financières (subvention notamment) auront été vérifiées.

Le Conseil décide alors d'ajourner ce point.

6- PROJET DE REGLEMENT DU CG2D 2007/2009

Le projet de règlement du CG2D est présenté par le Président de la Communauté. A la demande des Maires, le thème 2 : patrimoine et identité du territoire est modifié dans son point 1 - Patrimoine non classé ou non inscrit. Les conditions d'éligibilité ne retiennent désormais qu'1 critère sur 3 au lieu de 2 sur 3.

Pour la programmation des dossiers communaux et intercommunaux une liste des projets avec les pièces suivantes devra être fournie à la Communauté :

- descriptif du projet
- plan de situation
- coûts estimatifs
- calendrier de réalisation
- plan de financement prévisionnel

Les projets devront être communiqués à la Communauté courant Mars 2007 afin d'envisager la validation de notre contrat avec le Département en Juin 2007.

Le projet de règlement est validé à l'unanimité des présents par les membres du Conseil.

7- VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le rapport est présenté par le Président de la C.L.E.T.C. – Robert CHAUSSE. Ce rapport fixe le montant des attributions de compensations que les Communes et la Communauté percevront chaque année. Ces montants pourront être revus à chaque transfert de compétences entre les Communes et la Communauté.

M^{me} Aline MICHEL donne lecture au Conseil de la lettre qu'elle a reçue du Président Guy VISSAC à son courrier sur le reversement de fiscalité de sa commune vers la Communauté. Elle réaffirme qu'elle n'a jamais eu connaissance de la Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) et que celle-ci pourrait être instituée au profit des petites communes.

Le Président de la Communauté soumet le rapport au vote de l'assemblée. Il est adopté par 31 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention (M^{me} Aline MICHEL).

8- INFORMATIONS SUR LE PROJET D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Président de la Communauté laisse la parole à Franck NOEL-BARON pour présenter l'état d'avancement de ce dossier. M^f Franck NOEL-BARON fait état à l'assemblée des avis suspendu et

négatif respectivement formulés par l'hôpital et la municipalité de Langeac concernant le projet d'implantation de l'aire sur le site de la Route de Volmadet.

Il souligne qu'un groupe d'élus et de techniciens de la Communauté s'est rendu à Yssingaux pour rencontrer les élus de la Communauté qui ont mis en service l'aire des Gens du Voyage. Parallèlement de nouveaux sites ont été approchés par M^{rs} Guy VISSAC et Franck NOEL-BARON mais les propriétaires concernés ne souhaitent pas vendre leur terrain.

9- ADOPTION DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PAYS MELODICA

M^{me} Rachelle MERLE présente le renouvellement 2006/2007 de la convention annuelle avec MELODICA. Elle souligne que l'aide européenne LEADER + obtenue par la Communauté, pendant 3 ans, n'intervient plus. L'intervenant en milieu scolaire assurera 11 heures / semaine dans les écoles publiques et privées de Mazeyrat d'Allier, Pinols, Siaugues Sainte-Marie et Vissac-Auteyrac.

M^r le Maire de Langeac fait remarquer que l'intervenant de MELODICA n'intervient pas dans les écoles de Langeac et que cette prestation est assurée par un agent communal.

M^r Franck NOEL-BARON demande des précisions sur les 1 900 € versés à MELODICA au titre de la participation au fonctionnement. Rachelle MERLE précise qu'il s'agit d'une aide pour la mise en place des animations scolaires et une partie des coûts du secrétariat.

La convention est adoptée par 29 voix Pour, 0 Contre et 3 Abstentions (M^{me} Mathilde PIGEON ; M^{rs} Jean-Michel DURAND et Alain CHAZAL).

10- MODIFICATION DES TARIFS ET DES MODALITES DE CALCUL DU C.L.S.H. JEUNES

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M^{mes} Nicole LONJON et Caroline SCHELL. La nouvelle grille tient compte du quotient familial et modifie de façon plus équitable le taux d'effort des familles.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

11- MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LA HALTE GARDERIE ET CONVENTIONNEMENT AVEC LA C.A.F. HAUTE-LOIRE

M^{me} Rachelle MERLE explique que la C.A.F. et la M.S.A. verseront une aide au fonctionnement de la Halte Garderie que si la Communauté met en place la Prestation de Service Unique.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

12- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LANGEAC POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE SAINT-FRANCOIS

M^{me} Nicole LONJON précise que l'ouverture de la Halte Garderie dans les locaux de l'immeuble Saint-François est prévue le 16 janvier 2007. Les locaux sont mis à disposition par la Mairie de Langeac moyennant un loyer annuel de 5 500 € et une provision annuelle pour charge de fonctionnement de 2 000 €.

A la demande du Bureau Monsieur le Maire de Langeac apporte des précisions complémentaires sur le montant annuel des provisions pour charge de fonctionnement qui est basé sur l'année de référence 2005 de la garderie péri-scolaire.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

13- CONVENTION 2005/2006 POUR TRANSFERT DE CHARGES ENTRE LA COMMUNE DE LANGEAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES LOCAUX DU R.A.M. INTERCOMMUNAL

M^{me} Nicole LONJON expose le projet de convention en soulignant qu'il vient régulariser les années de fonctionnement 2005 et 2006 du R.A.M. dans les locaux du Val Fleuri. Le montant des sommes dues à la Mairie de Langeac au titre des charges de fonctionnement et du ménage s'élève à 9 321,22 €.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

14- TRANSFERT IMMOBILIER ENTRE LA COMMUNE DE LANGEAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ANCIENNE ECOLE DU VAL FLEURI

Le transfert immobilier du Val Fleuri intervient gratuitement entre la Commune de Langeac et la Communauté de Communes. Il concerne le bâtiment dit ancienne école du Val Fleuri ainsi que 4 100 m² de terrain cadastré section AD N° 57. Il est conditionné par l'acceptation par la Communauté de mettre à disposition de la Commune les locaux nécessaires au fonctionnement des C.L.S.H. jusqu'au transfert effectif de la compétence.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

15- CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE LANGEAC POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU VAL FLEURI DANS LE CADRE DU C.L.S.H. 3/12 ANS

Cette convention régit les conditions de mise à disposition des locaux du Val Fleuri à la Commune de Langeac pour l'organisation des C.L.S.H. 3/12 ans. Ils le sont moyennant une participation annuelle de 7 200 € correspondant aux coûts d'exploitation régularisable en fin d'exercice.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

16- CONVENTION DE REVERSEMENT DE TAXE PROFESSIONNELLE AU SECCOM POUR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES RUE BERTHELOT A LANGEAC

Cette convention concerne l'immeuble acquis par le S.E.C.C.O.M. reconvertit en pépinière d'entreprises.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

17- MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL DES POSTES D'EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS ET D'AUXILIAIRE TERRITORIAL DE PUERICULTURE

Le Président donne la parole à Eric AUBERT qui présente les projets de délibérations relatifs à la modification des durées hebdomadaire de travail des postes d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture. Les durées sont portées respectivement à 28 h hebdomadaire et 25 h hebdomadaire afin d'intégrer dès cette année l'ouverture de la Halte Garderie à Langeac et à Siaugues Sainte-Marie.

L'ouverture de ces 2 postes nécessite également la modification du régime indemnitaire de la Communauté dans la filière Médico-sociale.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

18- CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LANGEAC POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN AGENT POUR L'ENCADREMENT D'UN SEJOUR DU C.L.S.H. JEUNES

Cette délibération concerne la mise à disposition de M^r Philippe BOUDON – Agent d'Animation Qualifié de la Commune de Langeac à la Communauté de Communes du Langeadois pour l'encadrement des séjours de C.L.S.H. Jeunes.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

19- CONVENTION DE COOPERATION LOCALE AVEC L'ANPE

Le Président laisse présenter le projet de convention à Eric AUBERT qui précise que l'A.N.P.E. tiendra des permanences mensuelles dans les locaux et animera le Point Visio Public. Une participation annuelle de 200 € est demandée à l'A.N.P.E. pour cette mise à disposition.

La délibération est validée à l'unanimité des présents.

20- QUESTIONS DIVERSES

- Courrier du Président du Conseil Général de la Haute-Loire sur le dossier de réfection du Pont de Saint-Julien des Chazes : M^r le Président de la Communauté et Mesdames les Maires de Saint-Julien des Chazes et Prades s'expriment à ce sujet et proposent d'écrire au Président du Conseil Général pour leur faire part d'un certains nombres d'observation et de remarques. Le Président de la Communauté souhaite également que le Conseil Général organise une réunion pour présenter son projet.

Le Président boucle la séance du Conseil et remercie l'ensemble des participants.

Fait à Langeac,
Le 5 janvier 2007

Le Président,

Guy VISSAC

DIFFUSION : A tous les délégués communautaires, les agents, site internet et panneau d'affichage de la C.C.L.